

L'an deux mil vingt-deux, le 9 novembre 2022 à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'ÉPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, Maire.

Étaient Présents: Mesdames et Messieurs : VILLEY, LEGAY, FRANCOIS, MOREIRA-COREIA, LUSIAUX, CARON, COIGNARD C, COIGNARD A., DUTILLEUL, FAYEULLE, PLAZIAT

Absents excusés: Mesdames et Messieurs DETUNE, MORIN, REBUT, HUMBERT, RIVOUAL

Absent: Monsieur LAVIGNE

Secrétaire: Monsieur CARON

Vente presbytère

Madame le Maire ouvre la séance en évoquant l'éventuelle vente du presbytère. En effet, il a été décidé lors du dernier conseil municipal de faire estimer ce bien. Madame le Maire informe que la maison a été estimée entre 220 000 € et 230 000€.

Après échange, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre le bien en vente au montant de 250 000€.

Adressage Parc Saint Laurent / Impasse du Puits

Madame le Maire revient sur les demandes de la Poste concernant les trois voies nommées Saint Laurent ; rue, route et Parc. En effet, cela engendre des problèmes de réception de courrier et de colis. Monsieur LUSIAUX relate les nombreux échanges sur ce sujet et les entretiens répétés avec les habitants du Parc.

Des difficultés de distribution sont également rencontrées au lotissement se situant rue André Morin (rue des Aulnettes et impasse du Puits).

Après échange et délibération, le conseil municipal décide de redonner un des noms déjà donnés au Parc : le Parc du Bocage et pour l'impasse du Puits, il est décidé de supprimer l'impasse du Puits et de donner le même nom aux deux voies : rue des Aulnettes.

Garantie des emprunts - Résidence autonomie

Lors du conseil municipal du 26 mars 2019, il a été décidé de garantir les emprunts de la SILOGE dans le cadre de la construction de la résidence autonomie, à hauteur de 20 % soit 578 976€.

La SILOGE demande aujourd'hui au conseil municipal d'acter le changement de répartition des dits crédits soit : 147 926 € correspondant à la garantie des emprunts de la Caisse d'Épargne et 431 050€ pour la garantie de l'emprunt CARSAT. Après délibération, le conseil municipal accepte cette modification.

Tarifs salle des fêtes

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer certains tarifs de la salle des fêtes.

Après échange et délibéré, il est décidé de facturer :

Restaurant le Tosny	350 € / 700 € en juillet-août	/
Réunion publique	300 €	300 €

La gratuité de la salle pour : - les associations caritatives
- les sapeurs-pompiers et la Gendarmerie
- les jeunes agriculteurs
- les chanteurs de l'espoir

Concernant les charges, le sujet sera étudié en commission prochainement.

Présentation rapport SIAEP

Madame VILLEY référente SIAEP, présente le rapport annuel du syndicat des eaux.
Les conseillers municipaux procèdent à sa lecture. Celui-ci reste consultable en Mairie.

SIEGE – Rue du Bosc Carré / Rue de Normandie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux de distribution publique et d'éclairage public, rue du Bosc Carré et la rue de Normandie.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Pour le réseau distribution publique (DP), cette participation s'élève à :

1. En section d'investissement : 2 450.00 €

Pour le réseau éclairage public coordonnée (EP), cette participation s'élève à :

2. En section d'investissement : 500.00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,

L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Extension réseau caméras

Monsieur FRANÇOIS évoque son échange un service de la Gendarmerie compétant dans la vidéosurveillance. Cet entretien a permis de préciser les besoins et les attentes des services de Gendarmerie et Police. Le sujet reste pour l'instant à l'étude.

Devis divers

Suite au contrôle réalisé par l'entreprise Biard-Roy sur le système des cloches de l'église le 21 octobre, le remplacement de l'appareil de mise en volée de la cloche n°1 est nécessaire ; les travaux sont estimés à 1 375€. Le devis est accepté par le conseil municipal.

Questions diverses

Madame le Maire procède à la lecture d'un nouveau document émis par la communauté de brigades de Saint Georges du Vièvre, relatant les actualités, les interventions, les axes d'effort et informations pratiques.

Monsieur COIGNARD informe le conseil municipal que des faux éboueurs procèdent actuellement à la vente de calendriers dans le secteur.

Madame FAYEULLE revient sur les problèmes d'alarme de l'école qui persistent. Monsieur FRANÇOIS relate ses échanges et visites de Monsieur HEUTTE, les travaux semblent plus compliqués que prévu, l'entreprise a encore besoin d'intervenir.

Madame DUTILLEUL informe les conseillers municipaux de l'avancée du projet de la ferme, du cheminement et de la reconstitution du verger.

Madame MOREIRA-COREIA fait part au conseil municipal de son souhait de démissionner. Madame le Maire et elle, échangent sur les raisons de sa décision, Madame MOREIRA-COREIA trouve que la communication n'est pas fluide et se dit déçue de sa place au sein du conseil municipal.

Madame le Maire informe le conseil municipal des difficultés rencontrées par Monsieur POTILLION dans ces démarches de prêts bancaires pour l'achat de l'hôtel/restaurant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.